



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE8

RECEPTION DES TRAVAUX
PROCES-VERBAL DE LEVEE DES RESERVES

Le formulaire EXE6 est un modèle, qui peut être utilisé par le maître de l'ouvrage, pour formaliser sa décision de réception, relative aux travaux commandés dans le cadre d'un marché public.

A - Identification du maître de l'ouvrage.

LOGELIA CHARENTE
10 Impasse d'Austerlitz
CS 32518
16025 Angoulême Cedex

B - Identification du titulaire du marché public.

LOT7 : CARRELAGE ET SOLS
ENTREPRISE DANIEL FARGEAS
392 rue de la Ciboulette.
16430 Champniers

C - Identification du maître d'œuvre.

Bruno Béjard architecte dplg
128 rue Camille Pelletan
16600 Rueile sur Touvre
0517205738
bruno.bejard@club-internet.fr

D - Objet du marché public.

Construction de 12 logements locatifs à Saint Michel.
Rue des Poètes. 16470 Saint Michel.

E - Objet de la décision de réception.

La présente décision a pour objet la réception des prestations désignées ci-dessous :

*Réception totale travaux de construction
de 12 logts locatifs à St Michel.*

F - Procès-verbal de levée des réserves.

Je soussigné, BRUNO BEJARD ARCHITECTE maître d'œuvre,
(Rappeler les nom et prénom du maître d'œuvre et cocher la ou les cases correspondantes.)

- en présence du représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice ;
- en l'absence du représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, dûment avisé par mes soins ;
- en présence du titulaire du marché public ;
- en l'absence du titulaire du marché public dûment convoqué, par courrier en date du

après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que : (Cocher les cases correspondantes.)

1. les épreuves, prévues au marché public :

- n'ont pas été effectuées ;
- ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe n° ci-jointe ;
 - et sont concluantes ;
 - et sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe n° ci-jointe ;

2. les travaux et prestations, ayant fait l'objet de réserves :

- ont été exécutés ;
- ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe n° ci-jointe ;

3. les ouvrages :

- sont conformes aux spécifications du marché public, les imperfections et malfaçons constatées ayant été corrigées ;
- sont conformes aux spécifications du marché public, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées à l'annexe n° ci-jointe, qui n'ont pas été corrigées ;

4. les conditions de pose des équipements :

- sont conformes aux spécifications des fournisseurs ;
- ne sont pas conformes aux spécifications des fournisseurs.

5. les installations de chantier :

- ont été repliées ;
- n'ont pas été repliées ;

6. les terrains et les lieux :

- ont été remis en état ;
- n'ont pas été remis en état.

Dressé le 22 MAI 2017

Signature

(maître d'œuvre)



Accepté le 22 mai 2017

Signature

(titulaire)

SOCIETE D'ANNELE FARGEAS

Revêtements SOLS et MURS

Sarl au capital de 100 000 €

392 rue de la Ciboulette

16430 CHAMPIERS

Tél/Fax : 05 45 65 65 29

Code SIREN : 400 100 41 APE 43 33 Z

- J'atteste que le titulaire du marché public a refusé de signer le présent procès verbal.

Dressé le

Signature

(maître d'œuvre)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Entreprise FARGEAS

392 rue de la Ciboulette 16430 CHAMNIERS

MARCHE

Désignation de l'opération : Mise en conformité et aménagement BTS au lycée Sainte Marthe Chavagnes
51 rue du Minage 16000 Angoulême.

Maître d'ouvrage : Lycée Sainte Marthe Chavagnes 51 rue du Minage 16000 ANGOULEME
représenté par Mme Véronique Desport

Maître d'œuvre : LEVRON INGENIERIE
197 rue de Basseau 16000 ANGOULEME
Mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Référence du marché : **Lot 11 Sols souple**

Je soussigné, M. Guy LEVRON gérant de LEVRON INGENIERIE, Maître d'œuvre,

- En présence du représentant légal du maître d'ouvrage.
- En présence du délégué du représentant légal du maître d'ouvrage.
- En l'absence du représentant légal du maître d'ouvrage dûment avisé par mes soins.

Après avoir procédé aux examens et vérifications des travaux exécutés par l'entreprise titulaire du marché ci-dessus, constate que :

- Les épreuves prévues au marché sont concluantes, à l'exception de celles indiquées au paragraphe réserves ci-dessous (1).
- Les travaux et prestations prévues au marché ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués au paragraphe réserves ci-dessous (1).
- Les ouvrages sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées au paragraphe réserves ci-dessous (1).

et déclare que :

- La réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du 02 juin 2017
- La réception est prononcée, avec effet à la date du , assortie des réserves mentionnées au paragraphe réserves ci-dessous (1).
- La réception est refusée pour les motifs consignés au paragraphe réserves ci-dessous (1).

En application de l'article 1792-6 du Code civil, l'entreprise demeure tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception. Celle-ci constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 1792-3 du Code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définies aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du Code civil.

RESERVES (1)

- Seuil foyer en attente porte pour le 30/06 et faire seuil côté circulation
- Faire le sol escalier cuisine RDC pour le 30/06
- Finir nez de marche escalier bois R+2 pour le 9/06
- Reprendre les éraflures salle de conférence pour le 9/06
- Reprendre les joints salle à manger pour le 9/06
- Faire ses circulation salle 110/111 pour le 30/06
- Fournir les DOE en 3 exemplaires papiers + CD à envoyer à l'architecte.
- ENSEMBLE RESERVE LEVEE POUR LE 30 JUIN 2017

▪

RESERVES LEVEE LE :POUR VISA

Fait à ANGOULÈME, le 2 juin 2017,
En trois exemplaires dûment signés par chacune des parties

Le maître d'œuvre :
M. Guy LEVRON
392 rue de la Ciboulette - BP 41127
16000 ANGOULEME CEDEX
Tél. 05 45 94 86 00
Fax 05 45 94 98 94
Email : levron.ingenierie@wanadoo.fr
RCS Angoulême B 344 706 254

Le maître d'ouvrage :
Mme Véronique DESPORT
51 rue du Minage
16022 ANGOULEME CEDEX
Tél. 05 45 57 02 50
Fax 05 45 94 98 94

L'entrepreneur :
SOCIETE DANIEL FARGEAS
Revêtements SOLS et MURS
Sarl au capital de 65 000 €
392 Rue de la Ciboulette
16430 CHAMNIERS
Tél/Fax : 05 45 65 65 29
Siret : 447 754 037 0011 - APE 43 33 Z

Entreprise Daniel FARGEAS
392 rue de la Ciboulette
16430 CHAMPNIERS

Lycée Sainte Marthe Chavaignes

MARCHE

Désignation de l'opération : Aménagement de deux salles au R+2 - collège Sainte Marthe Chavagnes 171 Rue de Paris 16000 ANGOULEME

Maître d'ouvrage :Lycée Sainte Marthe Chavagnes 51 rue du Minage 16000 ANGOULEME représentée par Mme Véronique Desport

Maître d'œuvre : L'EVRON INGENIERIE

Référence du marché : Lot Revêtement de sol

Je soussigné, M. Guy L'EVRON gérant de L'EVRON INGENIERIE, Maître d'œuvre

- En présence du représentant légal du maître d'ouvrage.
 - En présence du délégué du représentant légal du maître d'ouvrage.
 - En l'absence du représentant légal du maître d'ouvrage dûment avisé par mes soins

Après avoir procédé aux examens et vérifications des travaux exécutés par l'entreprise titulaire du marché ci-dessus, constate que :

- Les épreuves prévues au marché sont concluantes, à l'exception de celles indiquées au paragraphe réserves ci-dessous (1).
 - Les travaux et prestations prévues au marché ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués au paragraphe réserves ci-dessous (1).
 - Les ouvrages sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées au paragraphe réserves ci-dessous (1).

et déclare que :

- La réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du 31 août 2017

La réception est prononcée, avec effet à la date du , assortie des réserves mentionnées au paragraphe réserves ci-dessous (1).

La réception est refusée pour les motifs consignés au paragraphe réserves ci-dessous (1).

En application de l'article 1792-6 du Code civil, l'entreprise demeure tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception. Celle-ci constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 1792-3 du Code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définies aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du Code civil

RESERVES (1)

POUR VISA

Fait à ANGOULÈME, le 07 septembre 2017,
En trois exemplaires dûment signés par chacune des parties

Le maître d'œuvre :
M. Guy LEVRON

Le maître d'ouvrage :
Mme Véronique DESPORT

L'entrepreneur :

197, rue de Basseau - BP 41127
16004 ANGOULEME CEDEX
09 77 06 20 12 / 05 45 94 86 00
Mail : levron.ingenierie@wanadoo.fr
RCS Angoulême B 344 709 254

*Le manche d'ouvrage :
Mme Véronique DESPORT
Lycée Ste Marthe-Chavagnes
51, rue du Minage
16022 ANGOULEME CEDEX
Tél. 05 45 37 02 50
Fax 05 45 94 98 94*

SOCIETE DANIEL FARGEAS
Revêtements SOLS & MURS
Sarl au capital de 100 000 €
39270 Le Châtelard à Châblette
1643 CHAMPIERS
Tél/Fax : 05 45 65 65 29
Siret : 447 754 337 00011 - APE 43 33 Z

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DES TRAVAUX

MAÎTRE D'OUVRAGE

APEC
Les Cèdres
16190 MONTMOREAU ST
CYBARD
Tél. 05 45 60 24 64

ARCHITECTE

AGENCE
D'ARCHITECTURE
ALAIN GESSON
15 bld Poitou Charentes
16000 ANGOULEME
Tél. 05.45.38.28.70

ENTREPRENEUR

LOT 12: SOLS SOUPLES
NOM : FARGEAS
Adresse : 393 rue de la
Ciboulette 16430
CHAMPNIERS
Représenté par M.

Désignation de l'opération : Extension d'une Maison d'accueil spécialisée

Maître d'Ouvrage : APEC

Représenté par : Mr GHERARDI

Je soussigné, Mr GHERARDI , maître d'ouvrage,

Assisté de M. Alain GESSON , architecte, après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par

L'entrepreneur désigné ci-dessus au titre du marché en date du 29/04/2016

- en présence de l'entrepreneur (ou son représentant)
- en l'absence de l'entrepreneur, dûment convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du

déclare que :

- la réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du 6/09/2017
- la réception est prononcée, avec effet à la date du , assortie des réserves mentionnées dans l'état des réserves ci-annexé.
- la réception est refusée pour les motifs suivants :

En application de l'article 1792-6 du code civil, les entrepreneurs demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

La réception constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévu par l'article 1792-3 du code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définis aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du code civil.

Fait à Angoulême , le 6/09/2017
En 3 exemplaires.

L'architecte

L'entrepreneur

Le Maître d'ouvrage

Agence d'Architecture
alain gesson
SARL d'Architecture au capital de 10 000€
Siège social:
15 Bd Poitou Charentes
16000 ANGOULÈME
479862351 RCS Angoulême
N°ORDRE : 028 752
Tél: 05.45.38.28.70

~~SOCIETE DANIEL FARGEAS~~
Revêtements SOLS et MURS
Sarl au Capital de 100 000€
392 rue de la Ciboulette
16430 CHAMPNIERS
Tél/Fax : 05 45 65 65 29
Siret : 447 754 051 00011 - APE 43 33 Z

APEC
Agir pour la Protection l'Education et la Citoyenneté
Les Cèdres - 16190 MONTMOREAU
Tél. 05 45 60 20 64 - Fax 05 45 60 28 82
Courriel : apec@apeccharente.asso.fr
SIRET 781 227 079 00154

L'ARCHE EN CHARENTE

PROCES VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

Maître d'ouvrage : L'ARCHE EN CHARENTE – 7 Rue de l'Anisserie – 16100 CHATEAUBERNARD
Tél. 05.45.36.15.00 – Mail : accueil@arche-cognac.org

Chantier : Foyer SILOE - Réaménagement intérieur des parties communes et chambres

Adresse du chantier : rue Burgaud des MARETS – 16200 JARNAC

Nature du chantier : Réaménagement intérieur du foyer

Suite à la visite et à l'examen des lieux des travaux exécutés par l'entreprise :

SARL DANIEL FARGEAS 392, rue de la Ciboulette – 16430 CHAMPNIERS

Titulaire du lot : 6 bis – Sols Souple

En présence

En l'absence

- de l'Entrepreneur représenté par : Mme Brigitte FARGEAS
- du Maître d'œuvre représenté par : Mme LUC Samantha - Sarl d'Architecture J et LM
14 rue Paul ABADIE 16000 ANGOULEME

Déclarons, après avoir procédé sur place aux vérifications nécessaires, la réception des travaux :

Avec réserves

Sans réserves

Mentionnées aux pages ci-après

Avec effet à la date du : 23/10/2017

En application de l'article 1792-6 du Code Civil, l'Entrepreneur demeure tenu de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

Cette date de réception constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 1792-3 du Code Civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définies aux articles 1792, 1792-6 et 2270 du Code Civil.

Il est demandé à l'entreprise de procéder aux levées de ses réserves dans un délai de 15 jours.

Fait en 3 exemplaires, à ANGOULEME, le

LE MAITRE D'OUVRAGE

L'ENTREPRISE

VU L'ARCHITECTE

L'Arche en Charente
Xavier CORBIE
Responsable du Patrimoine
Site de Courbillac Bel Air
16200 COURBILLAC
Tél. : 05 45 21 74 16
Fax : 05 45 96 50 85

SOCIETE DANIEL FARGEAS
Revêtements SOLS ET MURS
Sarl au capital de 100 000 €
392 rue de la Ciboulette
16430 CHAMPNIERS
Tél/Fax : 05 45 65 65 29
Siret : 447 754 037 00011 - APE 43 33 Z

Sarl d'Architecture J et LM
14, rue Paul Abadie - 16000 ANGOULEME
Tél. : 05 45 38 96 76 - Fax : 01 45 37 51 63
Ordre des Architectes n° 36
Siret : 340 846 609 00063 - APE 742

LISTE DES RESERVES

- Pose des nez de marches.
Sur les celles existantes.

LE MAITRE D'OUVRAGE

L'ENTREPRISE

VU L'ARCHITECTE

<p>L'Arche en Charente Xavier CORBIE Responsable du Patrimoine Site de Courbillac Bel Air 16200 COURBILLAC Tél. : 05 45 21 74 16 Fax : 05 45 96 50 85</p>	<p>SOCIETE DANIEL FARGEAS Revêtements SOLS et MURS Sarl au capital de 30 000 € 382 rue de la Cinoulette 16410 CHAMPINIERS Tél/Fax : 05 45 65 65 29 Siret : 441 754 037 00011 - APE 43 33 Z</p>	<p>Sarl d'Architecture J et L. 14, rue Paul Abadie - 16000 ANGOULEME Tél. : 05 45 38 96 76 - Fax : 01 45 37 55 93 Ordre des Architectes n° 361 Siret 340 848 609 00063 - APE 742 A</p>
--	---	--

PROCES VERBAL DE LEVEE DE RESERVES

Maître d'ouvrage : L'ARCHE EN CHARENTE – 7 Rue de l'Anniserie – 16100 CHATEAUBERNARD
Tél. 05.45.36.15.00 – Mail: accueil@arche-cognac.org

Chantier : Foyer SILOE- Réaménagement intérieur des parties communes et chambres

Adresse du chantier : rue Burgaud des Mrets-16 200 JARNAC

Nature du chantier : Réaménagement intérieur du foyer

Vu le procès-verbal de réception en date du 23 octobre 2017 concernant les travaux exécutés par l'entreprise :

SARL DANIEL FARGEAS 392, rue de la Ciboulette – 16430 CHAMPNIERS

Titulaire du lot : 6 BIS-Sols souples

En présence

En l'absence

- de l'Entrepreneur représenté par : Mme Brigitte Fargeas.

En présence

En l'absence

- du Maître d'œuvre représenté par : Mme LUC Samantha - Sarl d'Architecture J et LM
14 rue Paul ABADIE 16000 ANGOULEME

Vu l'état des réserves annexées au dit procès-verbal et l'accord conclu entre les deux parties soussignées sur le délai dans lequel devraient être exécutés les travaux de réparation.

Vu les réserves formulées depuis la réception,

Le Maître de l'Ouvrage et l'Entrepreneur, ci-dessus désignés, constatent qu'il a été valablement remédié aux malfaçons, omissions et imperfections constatées.

Fait en 3 exemplaires,

A JARNAC, le 24/11/2017

LE MAITRE D'OUVRAGE

L'ENTREPRISE

VU L'ARCHITECTE

L'Arche en Charente
Xavier CORBIE
Responsable du Patrimoine
Site de Courbillac Bel Air
16200 COURBILLAC
Tél. : 05 45 21 74 16
Fax : 05 45 96 50 85

SOCIETE DANIEL FARGEAS
Revêtements SOLS & MURS
Sarl au capital de 310 000 €
392 rue de la Ciboulette
16430 CHAMPNIERS
Tél/Fax : 05 45 65 65 29
Siret : 441 754 037 00011 - APE 43 33 Z

Architecture & Urbanisme
JOURDANAS & I.E MERDY
14, Rue Paul Abadie 16000 ANGOULEME
Tel : 05 45 36 56 10 - 05 45 37 55 93
lemerdy.jourdanas@wanadoo.fr
Siret 340548871 00033 - Bureau des Architectes n°381 - APE 7111Z
Architecte, Mission, Système Jourdeau-Merdy Urbanisable
Tél : 01 78 53 36 61 - Fax : 01 42 42 84 14

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DES TRAVAUX AVEC RESERVES— SANS RESERVES

MAÎTRE D'OUVRAGE	ARCHITECTE	ENTREPRENEUR
CHRS rue pierre Aumaître 16000 ANGOULEME	AGENCE D'ARCHITECTURE ALAIN GESSON 15 Bld Poitou Charentes 16000 ANGOULEME	LOT N°9: SOLS SOUPLES NOM : FARGEAS Adresse : 392 rue de la ciboulette 16430 CHAMPNIERS

Désignation de l'opération : RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE BUREAUX

Maître d'Ouvrage : CHRS

Représenté par : MR Sportiello

A. Forgas Polt CSCS MJC G de Garenne

Je soussigné, CHRS , maître d'ouvrage,

Assisté de M. Alain GESSON, architecte, après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par

L'entrepreneur désigné ci-dessus au titre du marché en date de 19 Décembre 2016

en présence de l'entrepreneur (ou son représentant)

en l'absence de l'entrepreneur, dûment convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du

déclare que :

X la réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du 16/02/2018

la réception est prononcée, avec effet à la date du , assortie des réserves mentionnées dans l'état des réserves ci-annexé.

la réception est refusée pour les motifs suivants :

En application de l'article 1792-6 du code civil, les entrepreneurs demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

La réception constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévu par l'article 1792-3 du code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définis aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du code civil.

Fait à ANGOULEME, le 16/02/2018
En 3 exemplaires.

L'architecte

Agence d'Architecture
alain gesson
SARL d'Architecture au capital de 10 000€
Siège social:
15 Bd Poitou Charentes
16000 ANGOULÈME
479862351 RCS Angoulême
N°ORDRE : 028 752
tél:05.45.38.28.70

L'entrepreneur

SOCIETE DANIEL FARGEAS
Revêtements SOLS et MURS
Sarl au capital de 33 000 €
392 rue de la Ciboulette
16430 CHAMPNIERS
Tél/Fax : 05 45 65 61 29
Siret : 447 754 037 00011 - APE 43 33 Z





RECEPTION

PROCES-VERBAL PRÉALABLES À LA RECEPTION (EXE-4)

PROPOSITIONS DU MAÎTRE D'ŒUVRE (EXE-5)

DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR (EXE-6)

A - Identification du maître de l'ouvrage

MAÎTRE D'OUVRAGE : LOGELIA CHARENTE- 10 impasse d'Austerlitz 16025 ANGOULEME

MAÎTRE D'ŒUVRE : DESHOUlieres JEANNEAU Architectes - 76 rue des Carmélites - 86000 POITIERS

OBJET DU MARCHÉ : 30 logements « Les plantes » - FLEAC

TITULAIRE :

LOT 12 - Solis souples - 15-110

Société DANIEL FARGEAS

392 rue de la Ciboulette - 16430 CHAMPNIERS

La réception partielle de l'ouvrage : logements lots A - B - C

La réception de l'ouvrage

B - Procès-verbal des opérations préalables à la réception (EXE-4)

Je soussigné, Jean-Pierre BECOT, représentant du maître d'œuvre,

- en présence du représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice ;
- en l'absence du représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, dûment avisé par mes soins ;
- en présence du titulaire du marché public ;
- en l'absence du titulaire du marché public dûment convoqué, par courrier en date du

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

- Il ne subsiste plus de réserves ;
- Les épreuves prévues au cahier des clauses administratives particulières sont concluantes,
 - Les travaux et prestations prévus au marché ont été exécutés et sont conformes aux spécifications du marché ;
 - Les installations de chantier ont été repliées et les terrains et lieux remis en état ;
- Il subsiste des réserves ;

Copie : titulaire

C - Proposition du maître d'œuvre (EXE 5)

Je soussigné, maître d'œuvre SAS DESHOUlierES JEANNEAU ARCHITECTES
 propose de prononcer la réception, en retenant, pour l'achèvement des travaux, la date du 24 Janvier 2018

Cette réception serait prononcée :

sans réserve.

- sous réserves de l'exécution des travaux, prestations ou épreuves énumérées ci-dessus avant le
- sous réserves que les prestations non réalisées énumérées à l'annexe (4) ci-dessus soient distraites du marché pour un montant de
- propose de ne pas prononcer la réception

A Poitiers, le 24 Janvier 2018
D. DESHOUlierES - H. JEANNEAU Maître d'œuvre (signature)
ARCHITECTES
10, RUE DE LA CHAPELLE - CS 10000 POITIERS
Tél. 05 49 41 54 7
Fax 05 49 41 54 7
Tél. 01 30 27 00 11 - Tél. 01 30 27 00 12
Courriel : info@deshouieres.com - www.deshouieres.com

E - Décision du maître de l'ouvrage (EXE 6)

La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité ou de l'établissement compétent pour signer le marché décide :

- que la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 24 Janvier 2018
- que la réception est prononcée, avec effet à la date du sous réserve de l'exécution des travaux, prestations ou épreuves énumérées ci-dessus avant le
- qu'il n'y a pas lieu de prononcer la réception

A Angoulême, le 15 mars 2018
Le Maître d'Ouvrage (Signature)

Logelia
Charente

Office Public de l'Habitat
de la Charente

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur Développement et Patrimoine

Axelle TARRUELLA



RECEPTION

PROCES-VERBAL PREALABLES A LA RECEPTION (EXE4) PROPOSITIONS DU MAITRE D'OEUVRE (EXES) DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR (EXE6)

A - Identification du maître de l'ouvrage

MAITRE D'OUVRAGE : LOGELIA CHARENTE- 10 impasse d'Austerlitz 16025 ANGOULEME

MAITRE D'OEUVRE : DESHOUlieres JEANNEAU Architectes - 76 rue des Carmélites - 86000 POITIERS

OBJET DU MARCHE : 30 logements « Les plantes » - FLEAC

TITULAIRE :

LOT 12 - Sols souple - 15-110

Société DANIEL FARGEAS

392 rue de la Ciboulette - 16430 CHAMPNIERS

La réception partielle de l'ouvrage : logements lots E - F

La réception de l'ouvrage

B - Procès-verbal des opérations préalables à la réception (EXE 4)

Je soussigné, Jean-Pierre BECOT, représentant du maître d'œuvre,

- en présence du représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice ;
- en l'absence du représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, dûment avisé par mes soins ;
- en présence du titulaire du marché public ;
- en l'absence du titulaire du marché public dûment convoqué, par courrier en date du

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

Il ne subsiste plus de réserves ;

- Les épreuves prévues au cahier des clauses administratives particulières sont concluantes,
- Les travaux et prestations prévus au marché ont été exécutés et sont conformes aux spécifications du marché ;
- Les installations de chantier ont été repliées et les terrains et lieux remis en état ;

Il subsiste des réserves ;

C - Proposition du maître d'œuvre (EXE 5)

Je soussigné, maître d'œuvre SAS DESHOUlierES JEANNEAU ARCHITECTES

propose de prononcer la réception, en retenant, pour l'achèvement des travaux, la date du 13 décembre 2017

Cette réception serait prononcée

sans réserve,

sous réserves de l'exécution des travaux, prestations ou épreuves énumérées ci-dessus avant le

sous réserves que les prestations non réalisées énumérées à l'annexe (4) ci-dessus soient distalisées du marché pour un montant de

propose de ne pas prononcer la réception

A Poitiers, le 13 Décembre 2017
D. DESHOUlierES - N. Jeanneau Maître d'œuvre (signature)

D. DESHOUlierES - N. Jeanneau
ARCHITECTES
76, Rue de la Charente - BP 29 - 86000 POITIERS
Tél. : 05 49 01 14 77 - Fax : 05 49 41 34 77
20, Rue du Maréchal Foch - 76014 RENNES
Tél. : 02 32 27 27 27 - Fax : 02 32 05 59 81
E-mail : SDM13@wanadoo.fr
SIRET 829 020 000 000 12 - NIF 742 A

E - Décision du maître de l'ouvrage (EXE 6)

La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité ou de l'établissement compétent pour signer le marché décide :

que la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 13 Décembre 2018

que la réception est prononcée, avec effet à la date du sous réserve de l'exécution des travaux, prestations ou épreuves énumérées ci-dessus avant le

qu'il n'y a pas lieu de prononcer la réception

A Angoulême, le 15 mai 2018
Le Maître d'Ouvrage (Signature)

Logolia
affiliale

Office Public de l'Habitat
de la Charente

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur Développement et Patrimoine

Axelle TARRUELLA